

PROJET « ORANGE BAIE DES PRINCES NATURAL RESORT »

Commune d'Orange – 84

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE NATURA 2000



POUR LE COMPTE DE
Immobilis

Réf. : PA20230210-GD1

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Société IMMOBILIS**

Commune et département) : **84 000 Avignon**

Adresse : **220 rue 4 gendarmes d'Ouvéa,**

Téléphone : **06.59.48.44.88**

Fax :

Email : emmanuel.purpan@icloud.fr

Nom du projet : **Projet « Baie des Princes »**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Le projet est soumis à une évaluation environnementale comportant une étude d'impact**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

La société IMMOBILIS porte un projet d'aménagement urbain exemplaire, résilient, véritable lieu de créativité et d'audace. Il s'inscrit à la fois à une échelle locale contribuant au dynamisme économique, à l'attractivité de la Ville d'Orange et de son bassin de vie, mais aussi à une échelle départementale et régionale en constituant une portée d'entrée du tourisme durable et d'excellence notamment au travers du cyclotourisme. D'intérêt général, Orange Baie des princes a pour objectif de requalifier l'ancienne friche industrielle de la carrière Saint Eutrope, au sud-est de la colline qui porte le même nom. Cette carrière a été abandonnée dans les années 1970 et depuis, elle a été reconquise par diverses formes de végétation ainsi qu'une faune et une flore particulières.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le contexte local

La carrière de Saint-Eutrope, située au sud du centre-ville d'Orange, constitue un site emblématique marqué par son héritage historique et son cadre naturel unique. Exploitée depuis l'Antiquité pour l'extraction de pierres calcaires utilisées dans les monuments emblématiques de la ville, elle a progressivement cessé son activité dans les années 1960, laissant place à un espace en friche. Aujourd'hui, ce site présente un relief escarpé caractéristique, avec des falaises abruptes (front de taille) et des plateaux intermédiaires (carreaux), recouverts d'une végétation qui alterne entre la pelouse rase et les bosquets boisés et arbustifs.

Sur le plan urbain, la proximité du cœur historique d'Orange, de son théâtre antique et Arc de triomphe, une desserte autoroutière unique (liaison A7 / A9) et un carrefour majeur du cyclotourisme Européen VIA RHONA – VIA VENISSIA sont autant d'atouts pour développer sur ce site singulier un pôle d'écotourisme durable, référent et véritable vitrine en matière d'innovation urbaine et de conservation de la biodiversité.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Sur le plan économique, le projet répond à une vraie problématique territoriale. Avec autant de richesses, Orange et son bassin de vie ne parvient à fixer une clientèle touristique présente déjà présente sur le territoire à cause d'un manque d'infrastructures. Baie des princes répondre à son niveau à cette problématique pour créer à Orange au cœur de la principauté d'Orange Nassau un Natural Resort capable d'augmenter la durée du séjour des touristes mais aussi de leur faire vivre une expérience exceptionnelle et unique. Ce projet viendrait créer plus de 200 emplois durables et non délocalisables.

L'enjeu du projet d'aménagement « Baie des Princes » est ainsi de redonner vie à cette ancienne carrière en la réhabilitant en un espace mixte favorisant le développement hôtelier, les activités touristiques et la préservation du patrimoine paysager et écologique.

La philosophie du projet

Il s'agira en premier lieu de comprendre et protéger les écosystèmes remarquables qui se sont établis dans la carrière depuis l'arrêt de l'activité industrielle en 1964 en proposant au titre du permis d'Aménagement de son étude d'impact associée un schéma directeur d'Aménagement qui offrira et permettra au paysage de s'exprimer, à la biodiversité de se développer, se régénérer et se dupliquer. Comme dans la haute couture, la dimension architecturale doit s'insérer dans le site avec humilité, en jouant sur la topographie, le relief et les caractéristiques du site (adossement au front de taille) tout en préservant les espaces de plus haute valeur biologique et en jouant sur la présence du couvert végétal.

L'idée maitresse du projet est donc de réduire au maximum les emprises de l'aménagement pour valoriser un espace naturel protégé à vocation conservatoire. L'approche est donc celle de la sobriété et de l'intégration, en restant le plus économe possible en infrastructures et en emprises artificialisées pour consacrer l'énergie à la valorisation du site dans sa naturalité mais en même temps être un levier fort du développement économique pour la Ville, son bassin de Vie et la région.

Le projet

Le projet « Baie des Princes » constitue une opportunité unique de valorisation d'un site remarquable, marqué par son patrimoine naturel et paysager. L'objectif est d'assurer une transition douce entre les espaces bâtis et les milieux naturels, tout en répondant aux besoins d'urbanisation maîtrisée et d'attractivité économique. L'implantation des différentes entités du projet respectera les contraintes topographiques et environnementales du site, afin de garantir une intégration harmonieuse avec le tissu urbain existant. Enfin, ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche d'excellence environnementale et énergétique, intégrant des principes de sobriété foncière, de biodiversité préservée et d'autonomie énergétique. Les prescriptions suivantes ont pour objectif de décrire et orienter la future démarche architecturale globale des îlots. Elles définissent les principes directeurs visant à assurer une cohérence esthétique, fonctionnelle et environnementale dans l'aménagement du site.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

L'aménagement, la répartition des espaces, intégrant plusieurs pôles fonctionnels

- Un hôtel fife style, comprenant des prestations adaptées aux différents besoins, dans une architecture intégrée au paysage environnant.
- Des équipements touristiques, favorisant l'accueil et l'attractivité du site à travers des hébergements et des espaces de loisir.
- Un pôle santé, bien être appelé les Bains Antiques, assurant le dynamisme économique et la complémentarité des usages.

Circulations et Mobilités

L'accès principal au site sera aménagé depuis le chemin du Bel Enfant, garantissant une liaison fluide avec le réseau routier existant. L'axe principal d'accès au site sera aménagé depuis le chemin du Bel Enfant et desservira les îlots 1, 2 et 3, situés le long de la falaise, à l'ouest de la carrière. Cette voie principale, conçue en double sens, assurera une circulation fluide et sécurisée, tout en préservant le cœur de la carrière, qui restera entièrement dégagé afin de réduire l'impact des flux motorisés et de favoriser le respect de la faune et de la flore locales. L'îlot 4, quant à lui, bénéficiera d'un accès direct au chemin du Bel Enfant, du fait de son positionnement stratégique le long de cette voie. Par ailleurs, le projet met l'accent sur une mobilité apaisée, avec :

- Des cheminements piétons et cyclables sécurisés, reliant les différents secteurs et favorisant les déplacements doux.
- Des espaces de stationnement mutualisés, limitant l'emprise des infrastructures routières et évitant la surcharge automobile sur le site.
- Une connexion optimisée aux transports en commun, avec la mise en place de solutions de desserte adaptées.

L'objectif est de réduire l'usage des véhicules motorisés, en favorisant une approche où les circulations internes se font en priorité à pied ou à vélo, tout en maintenant une accessibilité efficace pour les services et les visiteurs.

Intégration Paysagère et Environnementale

Un traitement paysager renforcé est au cœur du projet, garantissant une intégration douce et cohérente avec le cadre naturel.

Cela se traduit par :

- Des espaces verts tampons, placés entre les différentes zones d'aménagement afin de préserver l'intimité et d'atténuer l'impact visuel des nouvelles constructions.
- Une revalorisation des espaces naturels, avec la conservation des boisements existants et la plantation d'essences locales adaptées au climat méditerranéen avec pour ambition la valorisation du déjà là.
- La mise en place d'un réseau écologique, permettant le maintien des corridors naturels et la préservation de la biodiversité présente sur le site

2.6.4. Gestion Durable des Ressources

La gestion des eaux pluviales sera assurée par un système d'infiltration naturelle, basé sur :

- La rétention et l'absorption des eaux à la parcelle, évitant tout ruissellement excessif et limitant le risque d'érosion des sols.

-

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Orange**

N° Département : **84**

Lieu-dit : **Carrière Saint-Eutrope**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

Hors site(s) Natura 2000

A quelle distance ?

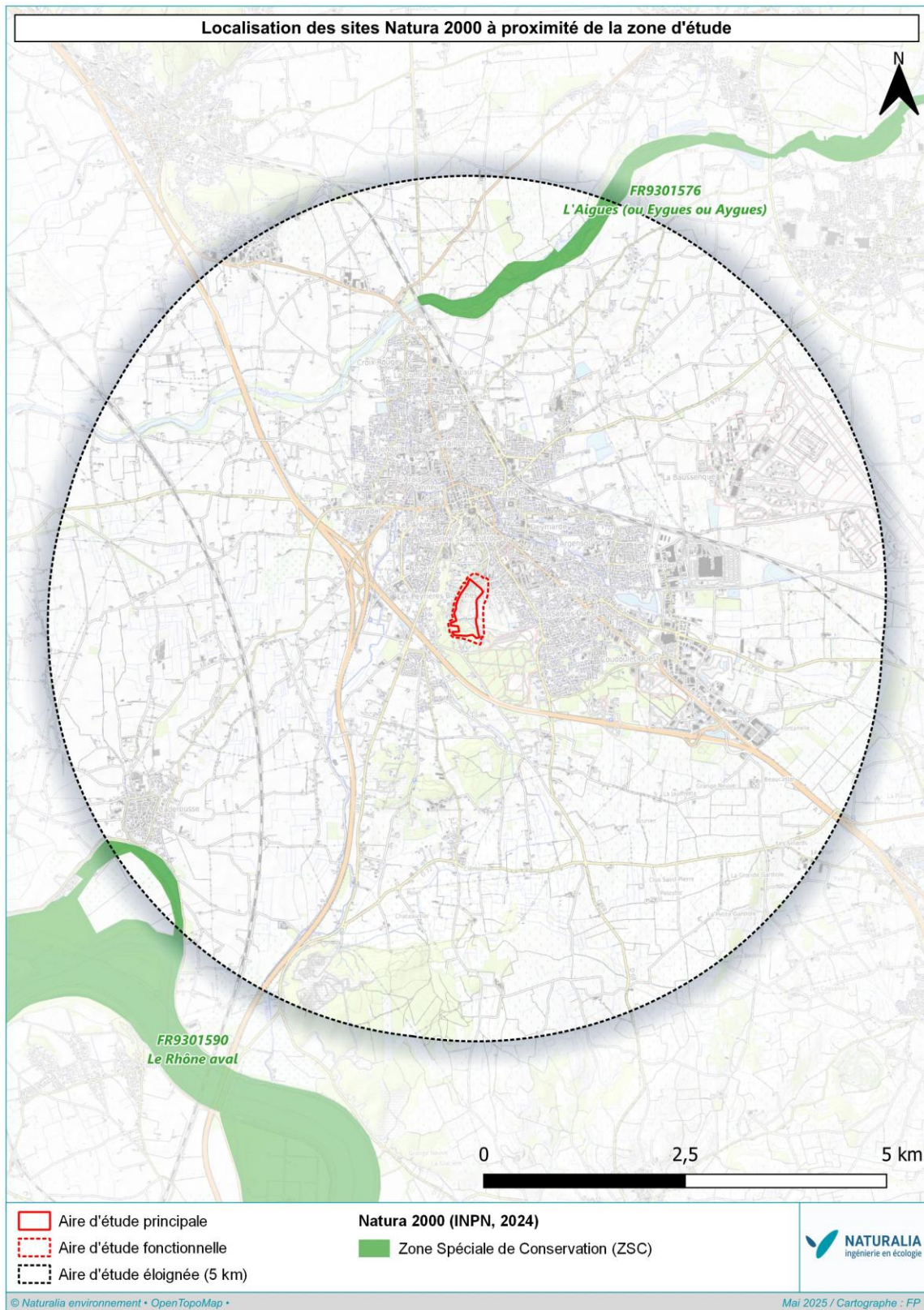
A **3 km** (m ou km) du site n° de site(s) : **ZSC « L'Aigues (ou Eygues ou Aigues) » (FR9301576)**

A **5 km** (m ou km) du site n° de site(s) : **ZSC « Le Rhône aval » (FR9301577)**

Compte tenu de la distance des sites et de leurs caractéristiques propres à des hydrosystèmes, seul le site le plus proche, la Zone de conservation spéciale « L'Aigues » FR9301576 a été considéré ici dans l'évaluation des incidences. Le site communautaire du Rhône aval n'a pas été considéré ici en raison :

- **De son éloignement de plus de 5 km**
- **De ses habitats et cortèges d'espèces caractéristiques d'un hydrosystème fluvial, complètement différents de ceux présents dans l'ancienne carrière de Sainte-Eutrope, ancien site industriel renaturé. Les espèces évoluant le long du Rhône n'ont aucune raison particulière de venir s'alimenter par exemple dans la carrière car elles disposent de tout le nécessaire à l'accomplissement de leur cycle biologique le long du fleuve et sur ses habitats périphériques.**
- **De l'absence de corridors physiques (haie, boisements, réseau hydrographique, trame verte,...) qui feraient liens fonctionnels entre les deux entités.**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Localisation générale du projet vis-à-vis de Natura 2000

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **13 350 m²** (m²)

Ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : **17 000 m²** (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Utilisation du chemin du Bel Enfant comme voie d'accès à l'ancienne carrière puis construction d'une voirie unique pour la circulation des engins puis des utilisateurs du site.

Aucun stockage temporaire n'est prévu en dehors des emprises du projet (17 000 m²).

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
 nocturne

- Durée précise si connue : **18 mois** (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input checked="" type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 mois à 1 an | <input type="checkbox"/> > 5 ans |

- Période précise si connue : à partir de fin août **pour les étapes préalables de débroussaillage/terrassement** (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- | | |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input checked="" type="checkbox"/> Automne |
| <input type="checkbox"/> Eté | <input checked="" type="checkbox"/> Hiver |

- Fréquence :



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) : **une seule fois**

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).

Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les règles de dimensionnement sont :

- **dimensionnement centennal des aménagements avec un débit de fuite de 13 l/s/ha de surface active**
- **dimensionnement pour les ouvrages de collecte sur la base d'une pluie centennale (débit de pointe obtenu plus fort que pour la pluie 2002)**
- **dimensionnement pour les ouvrages de rétention sur la base d'une pluie 2002 ayant des cumuls plus importants que les pluies centennales testées.**

Le principe de dimensionnement a été le suivant :

- **conservation du fonctionnement gravitaire du site**
- **conservation de l'infiltration dans la carrière**
- **infiltration dans la carrière avec un probable ré-essuyage dans le canal de la Mine**
- **après circulation dans le sous-sol avec conservation de la surface d'infiltration afin de ne pas aggraver la situation hydraulique du canal de la Mine.**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Vue du passage de la Mayre de la Mine sous A7

Vue de la Mayre de la Mine en amont de l'A7



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

Ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 5 000 à 20 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation : **Piste de circulation prévue à la fois en phase travaux et en phase d'exploitation**
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation : **Perturbation éventuelle d'individus en alimentation / transit / repos (travaux uniquement diurnes) dans un périmètre de quelques dizaines de mètres autour des emprises travaux**
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads,...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : **fréquentation pédestre, motocross sauvage, ramassage de sable,**

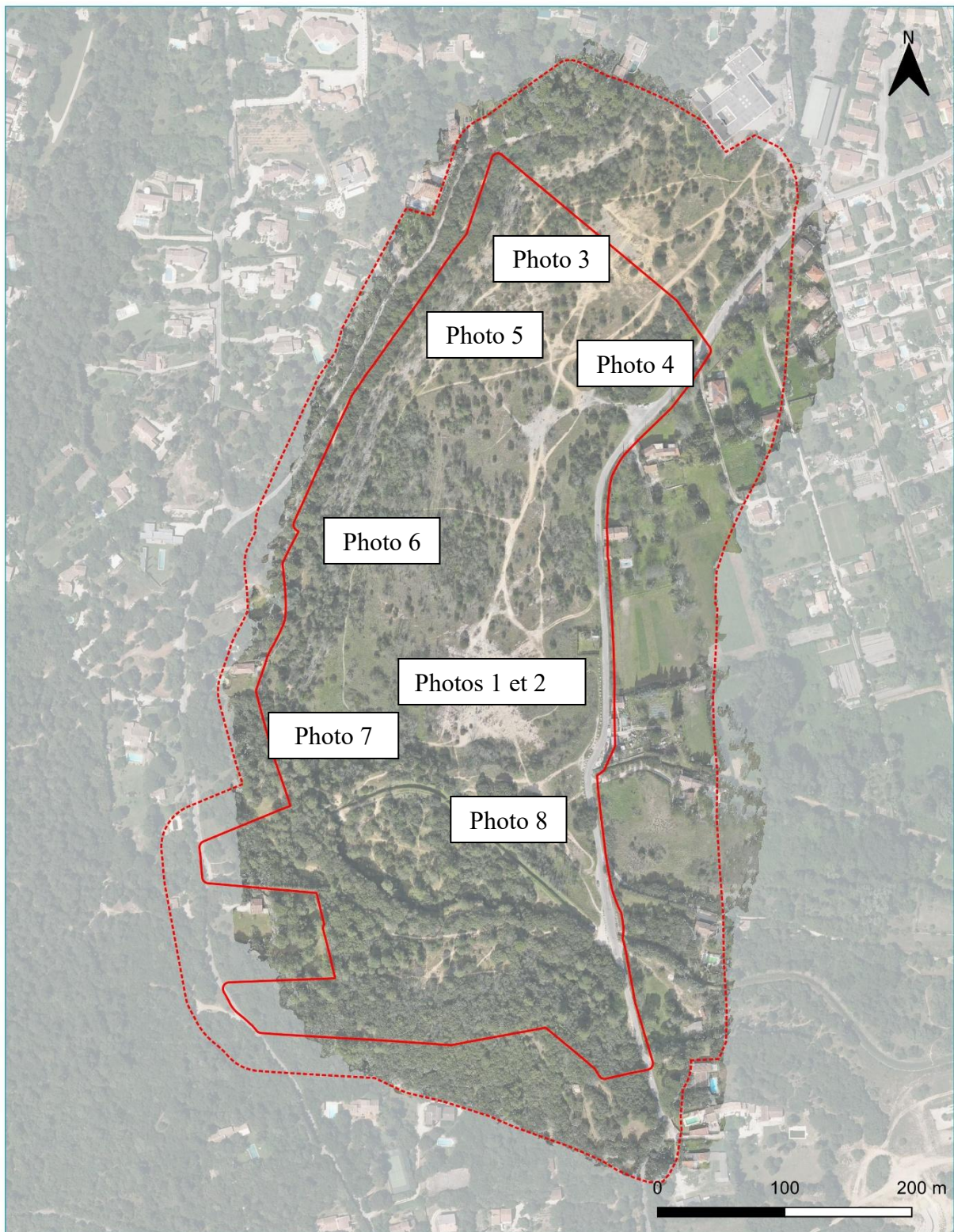
Commentaires :



MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



-  Aire d'étude principale
-  Aire d'étude fonctionnelle

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Photo 1. Pelouses à corynéphore blanchâtre des sables meubles



Photo 2. Prairies à scirpe-jonc et affleurement des sables et grès originels



Photo 3. Garrigues à thym et peites cistacées

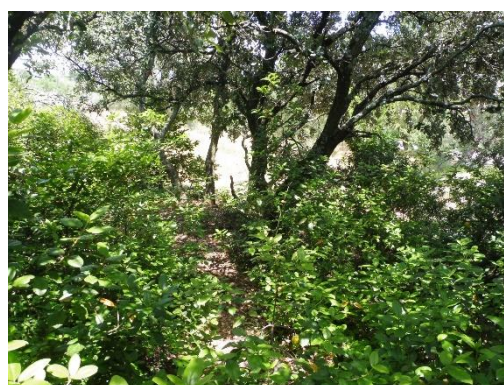


Photo 4. Bois de chêne vert et viorne tin



Photo 5. Accrus de pin d'Alep



Photo 6. Accrus de peuplier noir

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Photo 7. Friche et fourrés divers de recolonisation de remblais dans le quart sud-ouest de l'ancienne carrière

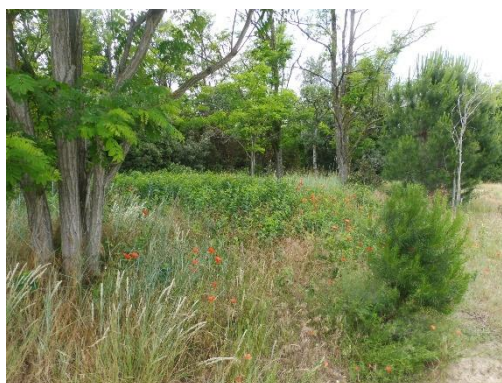


Photo 8. Bois subspontané de robinier sur friches à mélique cilié et aristoloche clématite

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

HABITATS NATURELS DU SITE NATURA 2000		Cocher si présent dans l'aire d'étude	Habitats recensés dans l'aire d'étude	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	NON	<p>Pelouses des sables fixés à <i>Ephedra distachya</i></p> <p>Non référencé (2330)</p>	<p>Formation psammophile continentale méconnue mais unique en son genre (exclusivité vaclusienne en France), rappelant les dunes grises littorales, en bonne état de conservation, impliquant un très fort enjeu de conservation et une responsabilité départementale tout aussi importante. A subi localement d'importantes atteintes et régressions (camp militaire, canal, urbanisation, piste, EVEC).</p>
	7240 - Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>		<p>Pelouses sableuses vivaces à <i>Corynephorus canescens</i></p> <p>EUR 2330</p>	<p>Formation psammophile continentale méconnue en domaine méditerranéen mais très rare en France et en PACA où elle n'est représentée qu'en Vaucluse, Drôme et Gard, menacée, avec un très fort enjeu de conservation et une responsabilité départementale tout aussi importante. A subi d'importantes atteintes et régressions dans le département (carrière, urbanisation, culture) et locale (camp militaire, canal, urbanisation, piste, EVEC). En voie de cicatrisation au cœur de la plateforme d'extraction et relictuelle par placette en lisière et clairière de la chênaie verte au sud</p>
			<p>Pelouses sableuses annuelles à <i>Corynephorus divaricatus</i> et <i>Cerastium semidecandrum</i></p> <p>EUR 6120*</p>	<p>Formation psammophile continentale méconnue en domaine méditerranéen mais très rare en France et en PACA où elle n'est représentée qu'en Vaucluse, Drôme et Gard, menacée, avec un très fort enjeu de conservation et une responsabilité départementale tout aussi importante. A subi d'importantes atteintes et régressions dans le département (carrière, urbanisation, culture) et locale (camp militaire, canal, urbanisation, piste, EVEC). En voie de cicatrisation au cœur de la plateforme d'extraction et relictuelle par placette en lisière et clairière de la chênaie verte</p>

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

HABITATS NATURELS DU SITE NATURA 2000		Cocher si présent dans l'aire d'étude	Habitats recensés dans l'aire d'étude	
			au sud	
			<p>Prairies sablonneuses à Artemisia campestris et Alkanna matthiolii EUR 6210</p> <p>Pelouses pionnières vivaces des replats gréseux -</p> <p>Tonsures des sables humides à Juncus ranarius et bufonius EUR 3130</p>	<p>Formation psammophile continentale méconnue en domaine méditerranéen mais très rare en France et en PACA où elle n'est représentée qu'en Vaucluse (peut être en Drôme et Gard), menacée, avec un très fort enjeu de conservation et une responsabilité départementale tout aussi importante.</p> <p>Formation pionnière des dalles gréseuses, rocailles, et sables à Sedum sediforme, Sedum acre, Sedum album, Teucrium polium, Avenula bromoides, Helianthemum hirtum, Thymus vulgaris, Ononis minutissima, Fumana spp.</p> <p>Formation psammophile continentale temporairement humides très rarement représentées sous climat méditerranéen. Profite probablement ici des dépressions causées par l'extraction de matériaux. Menacée par la fermeture des milieux, le remblaiement, la circulation d'engins motorisés, l'urbanisation</p>
			<p>Prairies sableuses à Scirpus holochoenus NC</p> <p>Friches sablonneuses à Artemisia campestris, et Orlaya grandiflora NC</p>	<p>Prairies vivaces colonisant les dépressions sableuses temporairement ennoyées.</p> <p>Faciès de dégradation des végétations sabulicoles sur substrat cénomani (anciennes cultures, délaissés de constructions), rare et exclusif du Vaucluse en PACA, menacé par l'urbanisation.</p>

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

HABITATS NATURELS DU SITE NATURA 2000		Cocher si présent dans l'aire d'étude	Habitats recensés dans l'aire d'étude	
Milieux forestiers	92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	NON	Bois sableux à Pinus halepensis et Viburnum tinus EUR 9340 Boisement thermophile mixte à Peupliers et Pins d'Alep NC Accrus de pin d'Alep NC Bois subspontanés de muriers à papier NC Bois subspontanés de robinier NC	Faciès résineux des chênaies yeuses
Milieux rocheux (Falaise, affleurement rocheux, éboulis Blocs, autre)	-		Ancien front de taille colonisés par le Pin d'Alep	NC

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

HABITATS NATURELS DU SITE NATURA 2000		Cocher si présent dans l'aire d'étude	Habitats recensés dans l'aire d'étude
Zones humides (fossé, cours d'eau, étang, tourbière, gravière, prairie humide, autre)	-	NON	Tonsures des sables humides à Juncus ranarius et bufonius EUR 3130 Formation psammophile continentale temporairement humides très rarement représentées sous climat méditerranéen. Profite probablement ici des dépressions causées par l'extraction de matériaux. Menacée par la fermeture des milieux, le remblaiement, la circulation d'engins motorisés, l'urbanisation
Milieux littoraux et marins (Falaises et récifs, grottes Herbiers, plages et bancs de sables, lagunes, autre)	NON	
Autre type de milieu	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. 3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du	NON	Friches subnitrophiles NC Forte résilience pour végétations qui se reconstituent rapidement après perturbation ; marqueur d'une trophie élevée des sols. Bord des pistes et des habitations.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

HABITATS NATURELS DU SITE NATURA 2000	Cocher si présent dans l'aire d'étude	Habitats recensés dans l'aire d'étude
<p>Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</p> <p>3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidens p.p</p> <p>3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba</p>		

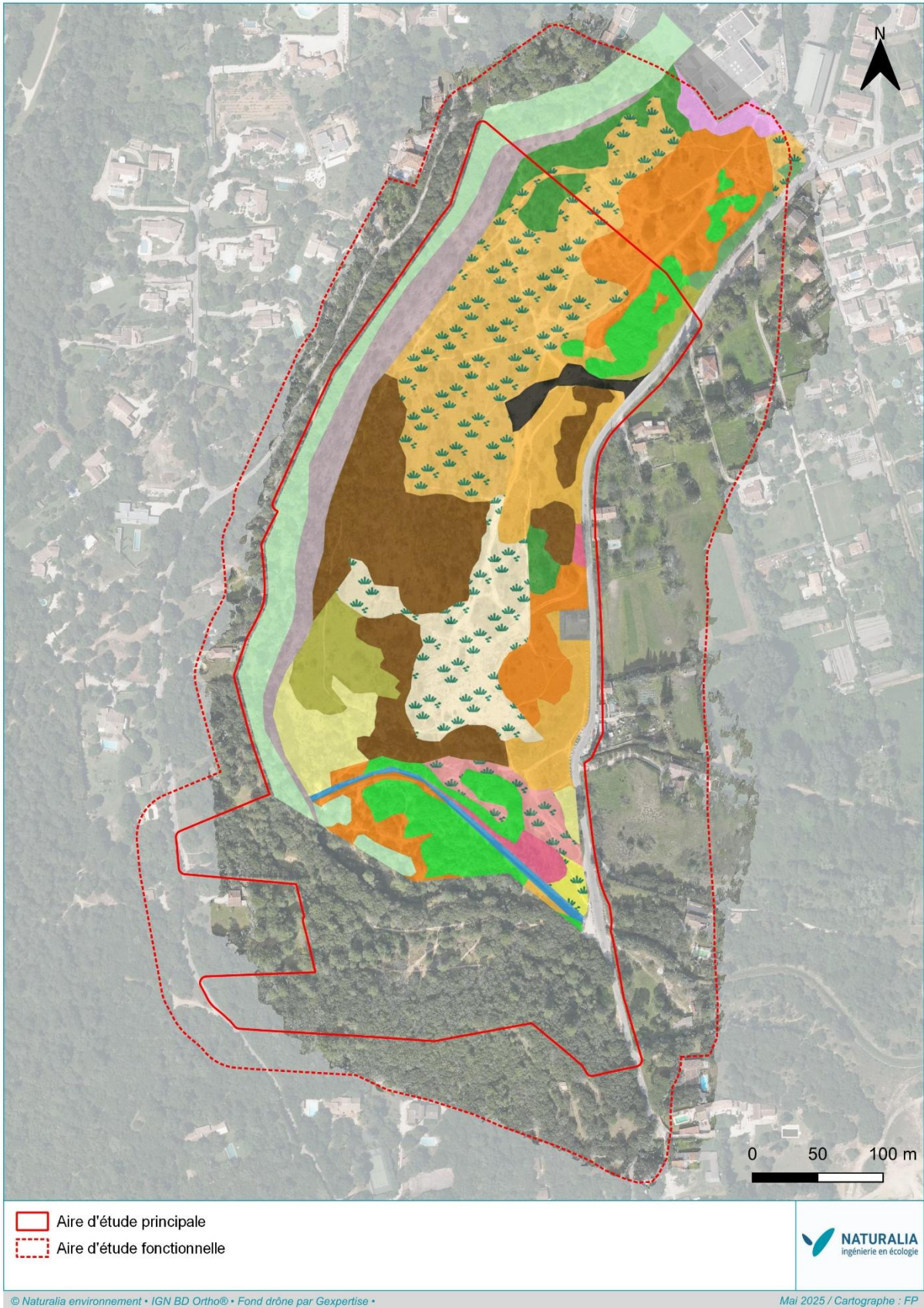


Figure 3. Cartographie des habitats naturels

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Habitats naturels et semi-naturels




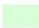
















-  Accrus de pin d'Alep
-  Alignements d'arbres, petits bosquets, friches, prairies, jardins d'agrément et vivriers interstitiels aux zones urbanisées
-  Ancien canal de Pierrelatte et friches subnitrophiles associées
-  Bois sableux à *Pinus halepensis* et *Viburnum tinus*
-  Bois sableux à *Quercus ilex* et *Viburnum tinus*
-  Bois spontanés de muriers à papier
-  Bois spontanés de robinier
-  Boisement thermophile mixte à Peupliers et Pins d'Alep
-  Fourrés caducifoliés
-  Friches sablonneuses à *Artemisia campestris* et *Orlaya grandiflora*
-  Friches subnitrophiles
-  Fronts gréseux d'excavation colonisés par accrus de pin d'Alep
-  Habitats et proches abords anthropisés
-  Pelouses des sables fixés à *Ephedra distachya*
-  Pelouses pionnières vivaces des replats gréseux
-  Pelouses sableuses à *Corynephorus canescens* x Tonsures sableuses à *Corynephorus divaricatus* x
-  Tonsures sableuses à joncs annules x Prairies sableuses à *Scirpus holoschoenus*
-  Pelouses sableuses annuelles à *Corynephorus divaricatus* et *Cerastium semidecandrum*
-  Prairies sablonneuses à *Artemisia campestris* et *Alkanna matthiolii* x Pelouses sableuses annuelles à *Corynephorus divaricatus* et *Cerastium semidecandrum*
-  Surfaces imperméabilisées

Figure 4. Légende de la cartographie des habitats

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE DU SITE COMMUNAUTAIRE DE L'AYGUES:

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle dans l'aire d'étude	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Insectes	Agrion de Mercure		
	Ecaille chinée		
	Lucane cerf-volant		
Mammifères terrestres	Barbastelle d'Europe		
	Castor d'Europe		
	Petit Rhinolophe		
	Loutre d'Europe		
	Murin à oreilles échanquées	x	Contacté en gîte dans le tunnel du canal de Pierrelatte (moins de 3 individus). S'alimente peu dans l'aire d'étude, préfère le quartier de l'étang à l'est du chemin du Bel Enfant.
	Murin de Bechstein		
	Minioptère de Schreibers	x	Contacté en transit / chasse
Petit Murin	x	Contacté en gîte dans le tunnel du canal de Pierrelatte (moins de 3 individus). S'alimente peu dans l'aire d'étude, préfère le quartier de l'étang à l'est du chemin du Bel Enfant.	
Oiseaux	Tourterelle des bois	x	Estivant non nicheur qui s'alimente occasionnellement sur site
Poissons	Blageon		
	Toxostome		

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

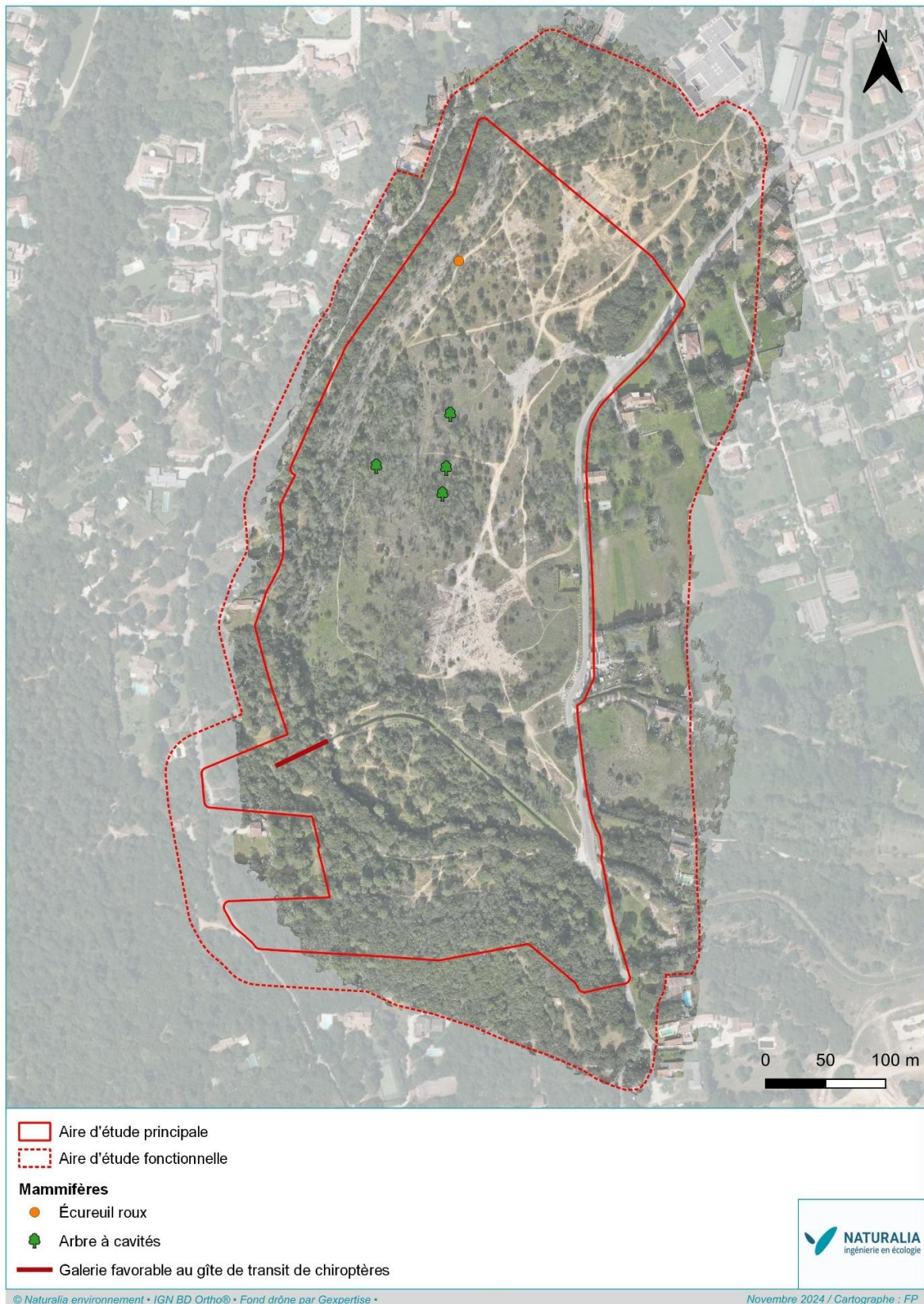


Figure 5. Localisation des enjeux faunistiques communautaires

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si concerné	Description de l'impact
Insectes	Agrion de Mercure		
Mammifères terrestres	Barbastelle d'Europe		<u>En phase chantier :</u> Pas de destruction d'individus ou de gîte. Destruction de zones d'alimentation et de transit secondaires
	Murin à oreilles échancrées	X	
	Minioptère de Schreibers	X	
	Petit Murin	X	
	Petit Rhinolophe		
Oiseaux	Alouette lulu		<u>En phase chantier :</u> Aucune <u>En phase d'exploitation</u> Aucune
	Milan noir	X	
	Œdicnème criard		
	Outarde canepetière		
	Rollier d'Europe		

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si concerné	Description de l'impact
Insectes	Agrion de Mercure		
Mammifères terrestres	Barbastelle d'Europe		
	Murin à oreilles échancrées	X	En phase d'exploitation Perturbation par illumination des abords des bâtiments
	Petit Murin	X	
	Minioptère de Schreibers		
	Petit Rhinolophe		
Oiseaux	Alouette lulu		
	Milan noir		En phase chantier : Aucune En phase d'exploitation Aucune
	Œdicnème criard		
	Outarde canepetière		
	Rollier d'Europe		

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si concerné	Description de l'impact
Insectes	Agrion de Mercure		
Mammifères terrestres	Barbastelle d'Europe		
	Murin à oreilles échancrées		
	Petit Murin		
	Minioptère de Schreibers		
	Petit Rhinolophe		
Oiseaux	Alouette lulu		
	Milan noir	X	Aucune
	Œdicnème criard		
	Outarde canepetière		
	Rollier d'Europe		

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Mesures d'atténuation mises en œuvre pour limiter les incidences :

Code mesure	Code THEMA associé	Intitulé
Mesure d'évitement		
E1	E1.1a	Optimisation conceptuelle du projet
Mesures de réduction		
R1	R1.1a R1.1b R2.1a	Balisage des aires de chantier
R2	R3.1a	Définition d'un phasage des travaux en fonction du calendrier biologique des espèces
R3	R2.1f	Traitement des espèces végétales invasives
R4	R2.1i	Défavorisation amont de la zone chantier
R5	R2.2c	Préconisations relatives à l'éclairage
R6	R2.2l	Création de microhabitats pour la petite faune
R7	R2.1i	Modalités d'abattage doux des arbres à cavités
R8	R2.1i	Réouverture de milieux et gestion écologique des obligations légales de débroussaillage (OLD)
R9	R2.1o	Déplacement d'individus de Scorpion languedocien
R10	R2.2l	Installation de nichoirs pour l'avifaune
R12	R2.2o	Entretien et gestion durable des espaces végétalisés et des emprises d'OLD
Mesures d'accompagnement		
A1	A6.1a	Assistance écologique en phase chantier
A2	A5.a	Suivi de la population de Psammodrome d'Edwards par la technique de CMR ainsi que de l'herpétofaune locale
A3	A5.a	Suivi de l'orthoptérofaune patrimoniale
A4	A4.1b	Cartographie, spatialisation, hiérarchisation des sites sableux continentaux dans le département du Vaucluse et priorisation de conservation
A5	A3.c	Mise en protection du tunnel du canal de Pierrelatte en faveur des chiroptères

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

- Aucun habitat du site communautaire de l'Aigues n'est présent dans l'aire d'étude donc aucune destruction ou altération n'est attendue. Quant aux habitats d'intérêt communautaire présents dans l'aire d'étude, certains seront touchés mais sans que leur état de conservation ne soit remis en question.
- Les espèces animales de l'annexe II en commun à l'aire d'étude et au site Natura 2000 sont 3 espèces de chiroptères et 1 espèce d'oiseau. Les chiroptères de l'aire d'étude sont susceptibles d'évoluer dans le site Natura 2000 et réciproquement. Dans tous les cas, il n'y a pas de destruction directe ou de destruction de gîtes attendus. Seule une perte d'habitat secondaire sera consommée mais sans incidence sur l'état de conservation de ces espèces, au demeurant très peu représentées. Pour la perturbation liée à l'éclairage des bâtiments, une mesure adaptée permettra d'en limiter les incidences négatives. Au final, les incidences sur le site Natura 2000 sont négligeables.

Pour la Tourterelle des bois, les effectifs de l'aire d'étude ne sont pas liés à ceux du site Natura 2000 donc aucune incidence directe ou indirecte n'est attendue.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Avignon

Signature :

Le (date) : 21 mai 2025



IMMOBILIS SARL
23, av. de Laitre de Tassigny
13570 ROGNONAS
Tél. 04 90 82 66 34 / Fax. 04 90 82 33 48
NRE 40521543500018 - R.C. Tarascon 405215

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »